

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1968**

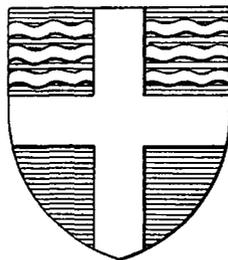
pour la période du 1er juin 1968 au 31 mars 1969

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux: 12 - 2827.

Téléphone: 55 10 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi, de 11 heures à 12 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmières d'hygiène sociale

Milles Marianne Beck et Mireille Curchod. Téléphone 55 10 80, de 11 heures à 12 heures.

Service incendie

Etat-Major:	Cap. R. Ramseyer	Téléphone: 55 22 03
	Plt G. Alessi	Téléphone: 55 16 53
	Lt P. Marcuard	Téléphone: 55 13 67
	Lt Ch. Wicht	Téléphone: 55 27 52

Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 4, chemin de l'Ancien-Péage. Suppléant: M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaires des levées

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

Hameaux: le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1968**

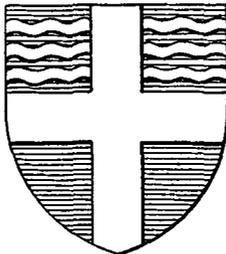
pour la période du 1er juin 1968 au 31 mars 1969

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

Elu les 21 et 23 avril 1967

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

MM. Chevallier François	1963
Golay Edouard	1943 et 1959
Martin Jean-Claude	1965
Leyvraz Jean	1967

PARTI RADICAL :

MM. Cachin Gaston	1968
Corbat Charles	1957 et 1967
Cordier Henri	1955
Jacot Marcel	1959
May Samuel	1963
Méttaz Ferdinand	1959

PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :

MM. Alessi Serge	1963
Bapst François	1963
Estier André	1963
Lehmann Claude	1959
Piccot Robert	1953
Levrat Bernard	1967
Macheret Pierre	1967
Mme Pernet-Girard Micheline	1967

ENTENTE COMMUNALE :

M. Naine Paul	1965
---------------	------

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1968-1969

Président :	M. Edouard Golay
Vice-président :	M. Claude Lehmann
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **Commission des Finances** : MM. May, président; Cachin, Estier, Golay, Levrat, Naine et Robert Piccot. Remplaçant : M. Martin.
2. **Commission des Bâtiments** : MM. Chevallier, président; Corbat, Jacot, Lehmann, Naine et Mme Pernet-Girard. Remplaçant : M. Martin.
3. **Commission des Travaux** : MM. Bapst, président; Alessi, Cordier, Leyvraz, Macheret, Mettaz et Naine. Remplaçant : M. Golay.
4. **Commission de construction de l'école** : MM. Lucien Piccot, président; Bapst, Golay, Mettaz et Naine.
5. **Commission industrielle et de développement** : MM. Estier, président; Cachin, Martin et Naine.
6. **Commission des sports et loisirs** : MM. Mettaz, président; Alessi, Leyvraz et Naine. Remplaçante : Mme Pernet-Girard.
7. **Commission taxatrice** : MM. Lucien Piccot, président; Courtois, Genequand, Bianchetti, Mme Gabus, MM. Guex et Lacroix.
8. **Fondation communale Versoix-Centre** : MM. May, président; Lucien Piccot, Chevallier, Estier, Naine, Knoblauch et Ricci.
Le bureau de la Fondation est composé de MM. May, Estier et Naine. M. Lacroix, secrétaire.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 26 et 28 mai 1967

MM. Courtois René
Genequand Noël
Piccot Lucien

Répartitions des fonctions administratives

- M. René Courtois** (suppléant M. Lucien Piccot)
Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et ports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.
- M. Noël Genequand** (suppléant M. René Courtois)
Bâtiments - Bibliothèque - Etat civil - Police et circulation - Affaires militaires - Protection civile - Service du feu - Manifestations.
- M. Lucien Piccot** (suppléant M. Noël Genequand)
Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Instruction publique - Locations - Urbanisme - Problèmes sociaux.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1968

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers,

L'exercice 1968 qui, en fait, se termine avec la séance ordinaire plus spécialement consacrée à la présentation des comptes rendus, a été marqué par le décès de M. Marcel Herbez, qui appartenait à notre Conseil municipal depuis les élections de 1963. En pleine force de l'âge, collègue agréable, généreux, enthousiaste, défendant ses opinions avec force et clarté, M. Herbez portait le plus grand intérêt aux problèmes communaux. Un stupide accident post-opératoire l'a enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis alors qu'il s'apprêtait à regagner son foyer. Nous renouvelons aux siens, tout particulièrement à son épouse, à ses enfants, notre vive sympathie.

M. Gaston Cachin a remplacé M. Marcel Herbez au sein du Conseil municipal; nous lui réitérons les souhaits de bienvenue qui lui furent déjà adressés lors de son assermentation.

Administration communale

La mise en service de la nouvelle école enfantine du groupe Lachenal et l'occupation toujours plus forte des salles communales, nous ont contraints à créer un poste de concierge à temps partiel pour assurer l'entretien et la surveillance de ces derniers locaux et décharger ainsi M. et Mme Ditzoff dont l'horaire de travail devenait trop chargé.

M. William Meyer a été appelé à cette fonction et détaché deux jours par semaine de l'équipe des cantonniers; il est en outre secondé par son épouse. Cette solution paraît devoir donner satisfaction.

Quant aux cantonniers, déjà surchargés de travail au moment où M. Meyer a accepté sa conciergerie, il a fallu renforcer leur effectif. Nous avons eu la chance, une fois de plus, de pouvoir engager un

excellent élément en la personne d'un tout jeune homme, M. Gilbert Ducret, à qui nous souhaitons de faire une longue carrière au service de la commune.

Le transfert des locaux de la mairie n'a pas pu être effectué selon le projet que nous avons établi en accord avec le Conseil municipal, à la suite d'un recours interjeté par les Consorts Alessi, qui craignaient que l'installation provisoire des locaux administratifs dans l'ancienne école se prolongeât, entraînant ainsi le maintien des bâtiments, contrairement au plan d'aménagement du quartier. L'autorisation qui nous avait été accordée par le Département des Travaux publics, a été annulée. C'est ainsi que nous avons dû nous résoudre à louer les locaux de l'entresol de l'immeuble F 3 qui, il faut le reconnaître, se prêtent bien à l'aménagement provisoire de la mairie dans l'attente du bâtiment administratif qui va être mis à l'étude.

Finances communales

Le rendement du centime additionnel suit à peu de chose près l'augmentation de la population; il a été de Fr. 18 889.33 en 1968, marquant ainsi tout de même une amélioration de Fr. 1312.26 par rapport à 1967. Malheureusement la progression des dépenses courantes est sensiblement plus importante, si bien que les disponibilités pour les travaux neufs aux routes vont s'amenuisant d'année en année. Cette situation nous met dans l'obligation de devoir recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'une certaine importance. C'est ainsi que nous devons vraisemblablement contracter cette année l'emprunt de Fr. 500 000.— que nous avions réservé il y a un certain temps déjà; une bonne partie de ce montant nous est indispensable pour solder les frais d'élargissement de la route de Saint-Loup, la construction de la buvette et du Club-House de Port-Choiseul, etc. Le solde sera mis en réserve pour des besoins futurs qui ne tarderont certainement pas à se préciser. La presque totalité du montant de notre compte de dépôt auprès de la Caisse de l'Etat sera absorbé pour solder le coût de la construction de l'école enfantine du groupe Lachenal qui a été en majeure partie payé à l'aide du produit de la vente à l'Etat de l'ancienne école et de la subvention cantonale.

Nous disposons, certes, de près de Fr. 450 000.— sur notre compte des taxes d'équipement, mais l'utilisation de cette somme est limitée par la loi au financement de certains travaux situés dans les secteurs en expansion.

Construction et urbanisme

Ce n'est guère que 43 logements nouveaux dont 37 dans les immeubles F, qui ont été mis à disposition au cours de l'exercice qui nous intéresse, tandis que les demandes n'ont fait qu'augmenter. Les

80 appartements de la seconde étape du Grand-Montfleury, pourtant à loyer libre, ont tous trouvé preneur avant même d'être achevés; ils seront occupés incessamment. Les appartements du chemin Argand se vendent également facilement au point que la Société constructrice a déjà déposé une requête en autorisation pour un nouveau groupe du même type, comportant 84 logements et implanté sur la parcelle située au-dessous de la propriété de Mme Henri Mussard.

Par contre, aucun logement du type HLM n'est prévu pour 1969 alors que c'est dans cette catégorie que la demande est la plus forte. M. Claude Lehmann, architecte, étudie présentement la construction d'appartements de cette classe au chemin Argand. Souhaitons-lui, dans l'intérêt général, de pouvoir mener rapidement et sans trop de difficultés, son projet à chef.

La construction des villas a repris très activement après un temps d'arrêt de près de trois ans. Dix villas sont actuellement en construction et plusieurs autres vont être mises en chantier. C'est dire que d'ici un an, tous les terrains-villas, ou presque, seront occupés. De nouveaux déclassements pour autant que la chose soit possible, sont à envisager pour l'avenir si nous ne voulons pas complètement stopper la construction de la maison familiale, sur le territoire communal, ce qui n'est guère concevable.

Service du feu

Des changements nombreux sont survenus au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers: le Cpl André Joye et les sapeurs Georges Katzarkoff, Ferdinand Mettaz et Lucien Piccot, ont été admis à la retraite et les sapeurs Charles Corbat et Albert Nicollin ont quitté la commune. Des recrues sont venues combler les vides, ce sont MM. René Bays, Etienne Cherix, Walter Greub, Werner Hardegger, Jean Katzarkoff, Jean-Paul Kohler et Blaise Lambert. En outre, le cpl Hugo Steiger a été promu fourrier; le cpl Francis Fragnière, sergent major, le sapeur Norbert Dunand, caporal-électricien et le sapeur Roger Falconnet, caporal.

Notre compagnie continue à être entraînée avec le même sérieux. Elle a été tout récemment contrôlée par l'Inspecteur cantonal du feu qui n'a pas caché sa satisfaction.

Elle est intervenue avec le maximum possible d'efficacité en pareille circonstance lors de l'incendie qui a détruit les bennes à ordures et le garage de l'entreprise Vienne à Richelien.

La compagnie est entrée en possession, il y a un certain temps, de son fourgon de premiers secours; elle dispose également d'un nouveau local qui lui donne pleine satisfaction, étant plus spacieux et disposant de meilleurs accès.

Protection civile

A ce jour, 57 Versoisien ont suivi les cours de la protection civile donnés au centre de Bernex; cette formation va se poursuivre progressivement.

Les organisateurs de ces cours ont su leur donner le maximum d'attrait au point que tous ceux qui y ont participé en ont été pleinement satisfaits et n'ont pas regretté le temps qu'ils leur avaient consacré.

Le Conseil administratif ne perd pas de vue l'obligation qu'il a de construire au cours des années à venir, un poste de commandement conforme aux prescriptions en la matière.

M. François Bapst reste le très dévoué et désintéressé chef local, tandis que Mlle Denise Rosé lui tient lieu de secrétaire.

Chemins communaux et travaux

Comme prévu, les travaux d'élargissement de la partie intermédiaire de la route de Saint-Loup ont été exécutés dans le courant de l'été et de l'automne. Tout en limitant les dépenses, nous sommes parvenus à donner à la chaussée une largeur de 6 mètres sur le secteur le plus étroit et à lui adjoindre un trottoir jusqu'à la hauteur du chemin des Lombardes. Nous nous sommes aperçus, au cours des travaux, que le tablier du pont sur le canal, constitué par des dalles de pierre du Jura, risquait de s'effondrer. Par surcroît son niveau se trouvait trop élevé par rapport à celui de la chaussée nouvelle. Des dalles de béton armé préfabriquées ont été mises en place et constituent un pont solide sensiblement élargi et doté de nouvelles barrières.

L'entreprise J. Spinedi S. A. a procédé ensuite à l'élargissement du tronçon supérieur de l'avenue Louis-Yung. A la fois pour gagner de la place et réduire l'entretien, les banquettes herbeuses ont été supprimées. Il sera ainsi possible de poser le revêtement définitif jusqu'en limite des propriétés. L'écoulement des eaux de surface a été assuré par la pose de sacs-grilles.

La chaussée de la route de Saint-Loup du pont sous voies CFF au début de l'avenue Lachenal, s'était complètement déformée au point que nous avions décidé des reprises partielles de sa structure. A la première ouverture, nous avons constaté que cette chaussée, insuffisamment fondée par surcroît, reposait sur de la glaise saturée d'eau et que des réparations fragmentaires ne pouvaient suffire, ni être durables.

En accord avec la Commission des travaux, décision a été prise de passer à une reconstruction totale sur ce secteur, avec évacuation de la couche glaiseuse et pose d'un drainage. Ce travail, sur un tronçon particulièrement fréquenté, a été exécuté avec un minimum

d'ennuis pour les usagers; un tapis de roulement sera posé prochainement.

La mise en service du bus de Richelien nous a contraints à créer une aire de manœuvre au haut de l'avenue du même nom. Nous étions intervenus auprès de la CGTE afin qu'elle mette à disposition un véhicule moins gros que celui utilisé, ceci dans le but d'éviter de construire la boucle exigée. Nous avons finalement retenu la solution la moins onéreuse. Nous avons à nouveau profité de l'ouverture de fouilles par les services publics dans la partie transversale du chemin Argand et entre le viaduc de l'autoroute et la maison Miège, au chemin de la Bâtie, pour élargir de manière particulièrement économique ces tronçons de chaussées.

En vue de permettre la création d'un passage à piétons plus spécialement destiné aux écoliers, l'aménagement de l'esplanade de la gare a été complètement remanié côté CFF. L'ancien garage à vélos, d'ailleurs au bout de son existence, a été remplacé par un plus petit placé contre l'ancien atelier L'Homme, un trottoir a été construit jusqu'à la sortie du passage sous-voies et des barrières de sécurité ont été posées à la demande du service de la circulation. Ces différents travaux ont permis l'aménagement d'une assez vaste place de stationnement pour les voitures.

La remise en état totale du chemin Vandelle, dont la chaussée et les trottoirs côté lac se trouvaient complètement déformés, figurait à notre programme de travaux 1968 déjà. En accord avec le Conseil, nous avons reporté l'exécution d'un an afin de pouvoir faire procéder préalablement à la pose du double collecteur qui ira recueillir les eaux jusque dans la région de l'avenue Vernes.

La création du passage sous-voies de Pont-Céard est, comme nous l'avions prévu, reportée à des temps meilleurs, l'Etat de Genève n'ayant pas de crédit à consacrer à cet important travail, dont le coût dépasse un million de francs, et la commune de Versoix pas davantage. Notons que nos voisins vaudois n'ont pas avancé non plus dans leur projet, si ce n'est qu'un passage à piétons, entièrement financé par les CFF est en construction à la gare de Coppet.

Dans le précédent compte-rendu, nous disions être dans l'attente d'une étude par le D.T.P. pour la suppression de cette « verrue » de Richelien qui a déjà tant fait parler d'elle. Finalement, c'est le bureau SOLFOR qui a été chargé de ce travail, tandis que nous multiplions les contacts avec les services intéressés. Sans arriver à obtenir des participations aussi élevées que le caractère de voie de transit de cette route nous laissait espérer, nous sommes parvenus à certaines améliorations et surtout à une entente en vue de l'exécution du travail qui est actuellement en soumission. Nous sommes particulièrement heureux du résultat de ces démarches aussi longues que laborieuses, qui va finalement permettre de supprimer un sérieux risque de danger pour la circulation et donner satisfaction à un propriétaire bordier qui a été contraint à beaucoup de patience pendant des années.

Nos cantonniers ont continué à déployer une intense activité pour assurer le bon entretien de nos routes, places de sports, parcs, plage, canal et donner un aspect attrayant au territoire communal. Ils ont, entre autres achevé le trottoir qui relie le chemin Degallier à la route de Sauverny en longeant l'avenue Vernes. Ils ont également arraché la haie qui bordait le sentier qui longe la voie ferrée, entre la route de Sauverny et le chemin Argand. Ledit sentier a été complètement remis en état à la plus grande satisfaction des personnes qui utilisent ce raccourci. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire l'acquisition d'un nouveau rouleau pour les travaux d'entretien. Nous avons confié à des entreprises locales la construction ou la réparation de diverses canalisations et sacs à eaux pluviales indispensables à la viabilité des routes. Une maison spécialisée a été chargée de la vidange de près de cent sacs d'égouts.

Canal

Le canal ne nous a pas posé de problèmes particuliers; toutefois nous continuons à déplorer que certains administrés persistent à déverser dans son lit ce qui doit être mis à la poubelle ou que des enfants, notamment dans la région de la route de Sauverny-Pont-Céard, passent leurs jours de vacances à créer des gués, des barrages, etc. certainement amusants pour eux, mais qui obligent le gardien M. Richard et nos cantonniers à de multiples interventions destinées à éviter des inondations.

Voirie assainissement

A la suite de l'incendie qui a détruit ses deux bennes, la maison Vienne a renoncé à la levée des ordures et a cédé ce service à MM. Odelet & Fils qui avaient bien voulu se charger momentanément de ce travail. Nous avons admis le transfert du contrat étant donné que ces transporteurs donnent entière satisfaction, disposent d'un excellent matériel et ont conservé par surcroît, le même personnel.

La construction du premier tronçon d'égout, en régime séparatif, qui s'étendra jusqu'à l'avenue Vernes, a été rondement menée. Commencée fin novembre, elle était terminée moins de 4 mois plus tard. En compagnie de M. Maslénikoff, du bureau Perreten et Milleret, nous avons eu l'occasion de reconnaître la bienfaisance du travail exécuté par l'entreprise Spinedi S. A. Ce collecteur double va du collecteur général de la route de Suisse à l'angle nord de la halle de la gare des marchandises. L'assainissement privé du chemin de Villard et du haut de Pont-Céard se trouve en cours d'exécution.

Eclairage public

Le remplacement des tubes de l'éclairage dont la durée nous paraît être pour le moins trois fois supérieure à celle des traditionnelles ampoules, s'effectue de manière systématique sur l'ensemble des territoires communaux. Ce travail a été effectué chez nous il y a quelques mois.

L'éclairage public de l'esplanade de la gare doit être amélioré, de même que celui du chemin Courvoisier; ce travail sera exécuté au cours de ces prochains mois.

Plage et Vieux-Port

Le temps généralement gris de l'été 1968 n'a pas empêché notre Vieux-Port et la plage de connaître une affluence qui paraît de plus en plus nombreuse.

La buvette, le Club-House et leurs installations annexes ont déjà été utilisées en cours de saison. La nouvelle construction s'intègre parfaitement au paysage et contribue grandement au bon équipement et à l'esthétique des lieux.

Nos cantonniers ont procédé de la meilleure façon à l'aménagement des alentours qui seront complétés par la pose d'un bassin de fontaine en roche récupéré dans la propriété « Les Buissonnets ».

Sports et loisirs

Ce n'est que tout récemment que nous avons pu arrêter le projet définitif d'agrandissement des vestiaires du stade; les travaux ont été immédiatement mis en chantier grâce à la compréhension du propriétaire voisin, M. Youssoufian, qui a bien voulu nous accorder certains accommodements.

D'entente avec les sociétés intéressées nous avons banni tout luxe, tous équipements superflus de cette construction afin de limiter la dépense au strict minimum. Un abri couvert a néanmoins été prévu pour tenir lieu de buvette et éviter d'avoir à ajouter, à brève échéance, une nouvelle annexe. Nous avons demandé, avec plans et devis à l'appui, une participation du Sport-Toto.

Bâtiments communaux

Nous abordons là le chapitre qui donne le plus de soucis aux autorités communales. Nous avons évoqué plus haut les difficultés que nous avons rencontrées pour assurer le relogement provisoire de nos locaux administratifs. Sur ce plan, nous nous trouvons à l'abri pour quelques années, mais nous devons passer sans tarder à l'étude de ce centre communal déjà prévu au moment de l'achat de la pro-

priété Lachenal. A notre avis, il devrait comprendre une mairie assurant les besoins des 50 années à venir, une salle d'entraînements destinée à soulager celle du groupe Lachenal, un local de vote et de répétitions pour la fanfare, un garage définitif pour le service du feu et la protection civile, des locaux pour la voirie. Nous ne devons pas perdre de vue que la construction du groupe d'immeubles, sur l'ancienne propriété Berger, qui paraît décidée, entraînera dans un délai de 3 à 4 ans la disparition totale de l'ancienne école, salle de réunions et de gymnastique, ceci conformément au plan d'aménagement adopté en son temps.

Il convient de signaler ici que la famille Bordier a fait à la commune des offres intéressantes de vente de sa propriété, « Les Hutins » à la route de Saint-Loup, terrain qui avait été placé en 1961 en zone d'utilité publique. A la majorité, nos deux Conseils n'ont pas cru pouvoir donner suite à cette offre pour des raisons financières, de coût de transformation des bâtiments, de non utilisation immédiate du terrain et de certaines réserves quant aux possibilités de construire.

Nous avons également des problèmes scolaires importants à résoudre, plus urgents encore que ceux que nous venons d'exposer.

Dès la rentrée prochaine, les classes du groupe Lachenal se trouveront complètement occupées et le pavillon du chemin Argand est déjà insuffisant pour accueillir tous les petits écoliers de Versoix-la-Ville dont certains doivent être conduits jusqu'à la route de Saint-Loup. Pour l'immédiat, nous pouvons ouvrir, à peu de frais et de difficultés, deux classes enfantines dans l'ancienne maison de maîtres du Grand-Montfleury comme nous l'avions déjà prévu en 1965. Mais cette solution ne constitue qu'un palliatif et nous devons également rapidement mettre à l'étude la construction d'un groupe scolaire pour faire face au développement démographique de la commune qui va se poursuivre tout spécialement dans la région de Versoix-la-Ville.

Ce sont des décisions importantes que le Conseil municipal va être appelé à prendre prochainement; elles seront encore compliquées par le choix des emplacements convenant aux constructions à réaliser, question qui revêt également une grande importance.

Ecoles

L'augmentation constante du nombre des écoliers a nécessité l'ouverture de deux classes, ce qui a porté le nombre de celles-ci à 17 avec 425 élèves.

L'ouverture de l'école enfantine du groupe Lachenal a permis de rendre à sa destination première la salle de jeux du chemin Courvoisier, de même que la salle des travaux manuels de la route de Saint-Loup.

Nous avons acheté du mobilier pour les deux classes nouvelles, des pupitres de maîtres, remplacé une série de chaises. Le Département de l'Instruction publique nous a octroyé l'habituelle subvention du tiers de la dépense.

Fondation communale Versoix-Centre

Comme c'est le cas dans la plupart des constructions, les travaux de finition de l'immeuble F ont été notablement plus longs que prévu et il faudra vraisemblablement attendre fin juin pour que soit donné le dernier coup de truelle ou de pinceau.

Les appartements disponibles n'ont évidemment pas permis de donner satisfaction à tous les candidats; les locaux commerciaux ont facilement trouvé preneurs, par contre, il reste un certain nombre de places de garage à louer. Le D.T.P. a fait aménager, à la nouvelle limite, le trottoir au-devant de l'immeuble et poser des lampadaires.

Police et circulation

Le Conseil administratif continue à examiner chaque mardi soir, dans le meilleur esprit de collaboration, les problèmes de police et de circulation avec des agents du poste.

La gendarmerie va pouvoir occuper prochainement de beaucoup plus vastes locaux dans le nouvel immeuble F; malheureusement, l'insuffisance de l'effectif ne permettra pas à notre poste d'être ouvert également la nuit. La circulation des camions qui déchargent des déblais côté Saint-Loup, gravière de Richelien, nous a valu de nouvelles complications en raison des inconvéniens qui résultent pour les voisins du fait de la boue qu'ils charrient ou de la poussière qu'ils soulèvent suivant le temps. Les engagements pris par les transporteurs n'ayant pas été respectés, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de demander au service cantonal de la circulation de réintroduire la limitation à 3,5 t. des véhicules autorisés à circuler sur le chemin dit de Villard.

Des apports considérables de matériaux, portant sur des milliers de m³, étant encore prévus dans le secteur, il a été décidé, d'entente avec les différents services cantonaux intéressés, d'exiger la construction du nouveau chemin parallèle au viaduc étudié par M. Bapst. Ce tracé est celui qui existait à l'origine, c'est donc le retour à l'ancienne situation qui doit survenir.

Forêts

Sous la responsabilité de notre collègue, M. Marcel Jacot, une vaste surface de forêt a été nettoyée tant aux Mayettes qu'en bordure du Creuson. Les plantations ont été poursuivies. Peu à peu les forêts versoisiennes se reconstituent, mais le travail qui reste à accomplir est considérable.

Zone industrielle et expansion

La Commission pour l'étude d'une zone industrielle est restée active; elle a rencontré, en particulier la Commission du Grand Conseil chargée du projet de zone industrielle de Montfleury-Satigny à qui elle a exposé les vues versoisiennes.

A l'instigation de la direction de l'aménagement du territoire, service qui dépend du D.T.P., les communes genevoises commencent à se grouper par région pour l'étude de leurs problèmes communs. Pareil groupement a vu le jour pour la rive droite du lac, à la suite d'une réunion provoquée par M. Jacques Chapuis, maire de Collex-Bossy, soucieux des conséquences qui découleraient pour notre région de la construction éventuelle de la piste de Cointrin qui hypothéquerait nos territoires au-delà de la route de Sauverny.

L'alvéole de la rive droite du lac, qui réunit les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix est constituée; son président est M. Jacques Chapuis et le vice-président est M. André Gardet, adjoint à la mairie de Pregny-Chambésy. Un groupe d'architectes a été mandaté pour procéder à une étude de l'aménagement du territoire correspondant; préalablement chacune des communes a fait connaître ce qu'elle considèrerait être sa vocation pour l'avenir. Nous espérons que l'étude qui va être entreprise par des urbanistes connus nous donnera des éléments susceptibles de contribuer au développement de notre commune, sur le plan industriel et touristique notamment.

Manifestations

La Compagnie des sapeurs-pompiers a à nouveau pris à sa charge l'organisation de la fête des promotions qui a été parfaitement réussie. La manifestation du 1er août a également attiré une nombreuse assistance. Présenté par M. René Courtois, maire, le Conseiller d'Etat Schmitt a prononcé le discours officiel.

Etat civil et statistique

Il a été célébré 41 mariages et inscrit 18 décès à Versoix au cours de 1968. Nos cantonniers ont procédé à 28 inhumations.

A fin mars, nous avons passé le cap des 5000 habitants; le bureau cantonal de statistiques nous donnait en effet une population de 5016 personnes d'où une augmentation de 224 en l'espace d'un an. La progression sera plus forte en 1969 en raison de l'achèvement de 80 logements au Grand-Montfleury, d'autant au moins au chemin Argand et d'une dizaine de villas.

Problèmes sociaux

Le projet de construction d'une maison pour personnes âgées prend corps. L'idée initiale a été modifiée en ce sens qu'il ne s'agit pas de la pension primitivement proposée, mais d'un immeuble comprenant des logements spéciaux conçus pour leurs futurs occupants, avec les services nécessaires. Cette conception est due au Département de la Prévoyance sociale qui a pris cette affaire en mains et en assure le financement. Cette solution ne semble pas la moins bonne, car les personnes âgées de la campagne, en particulier, tiennent à conserver aussi longtemps que possible leur indépendance. Installés à la rue de l'Industrie, dans un ensoleillement parfait, à proximité immédiate d'une zone de verdure, du lac, des commerces, nous avons la certitude que nos aînés conserveront la joie de vivre.

Pour l'instant nos administrés âgés et les enfants, en particulier, continuent à bénéficier des conseils et des soins de nos si dévouées infirmières de la Santé publique, Mlles Beck et Curchod.

Comme ces années précédentes, il y a eu repas au restaurant Jolidon; paquets de Noël, distribution de combustible grâce à nos généreux administrés et au groupe ALROMA qui s'est manifesté à nouveau ce printemps avec succès et dont, comme on le sait, le bénéfice est destiné intégralement aux personnes âgées ou isolées.

A tous ceux et à celles qui s'ingénient à faire plaisir, à rendre plus agréable l'existence de notre population, nous disons une fois encore notre profonde gratitude.

Divers

Le D.T.P. a mis à notre disposition l'emplacement des anciens bains que nos cantonniers ont heureusement transformés en un petit jardin public qui a déjà été bien fréquenté et le sera davantage cette année encore du fait de la présence des occupants de l'immeuble F.

Grâce à la compréhension des familles Salmanowitz et Mojonier, à qui nous renouvelons nos remerciements, il a été possible d'ouvrir à la circulation des piétons le passage existant sur leur propriété. Les enfants de Montfleury peuvent ainsi gagner le pavillon scolaire du chemin Argand sans avoir à faire le long détour par la route de Suisse; les adultes utilisent également ce raccourci pour se rendre à Pont-Céard.

Le bus de Richelien est entré en activité l'automne dernier; malheureusement il est beaucoup moins utilisé que ses promoteurs le laissaient espérer. La faute en est à la large motorisation des habitants de la région et au fait que dès les beaux jours, les jeunes reprennent qui sa bicyclette, qui son vélomoteur pour se déplacer. Même en mauvaise saison la fréquentation est très faible.

La situation est telle que la CGTE a laissé entendre que s'il ne survenait pas d'amélioration d'ici l'automne, elle se trouverait dans l'obligation de supprimer ce service qui se traduit par un déficit par trop élevé.

La bibliothèque, la logopédiste, tout comme nos infirmières, attendent avec impatience d'occuper leurs nouveaux locaux dont l'aménagement est en bonne voie.

C'est toujours avec plaisir que le Conseil administratif participe à certains anniversaires de ses administrés, notamment aux noces d'or; malheureusement il n'a pas toujours connaissance de ces événements.

Il a rendu visite au début janvier dernier à M. Pierre L'Homme, qui célébrait dans d'étonnantes conditions, son 90e anniversaire; il a également fait tenir ses compliments à Mme Marie-Louise Chappot, qui atteignait le même âge et qui est décédée récemment.

* * *

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers,

L'expansion de notre commune a marqué, au cours de ce dernier exercice, une très nette reprise. Toutefois, nous constatons que la crainte que nous avons de voir notre commune se transformer en cité-dortoir paraît se confirmer en raison des difficultés que nous rencontrons dans la création d'une nouvelle zone industrielle susceptible de fournir des occasions de travail aux habitants de Versoix et du même coup d'améliorer les finances communales.

Ce dernier problème est d'autant plus important que nous aurons à faire face à très brève échéance à des investissements sérieux pour la construction d'un centre civique, d'un groupe scolaire à Versoix-la-Ville, des travaux d'assainissement, des améliorations routières.

Nous formons le vœu que tous ces problèmes s'étudient et se réalisent dans le même état d'esprit qui anime notre Conseil municipal depuis nombre d'années, pour le plus grand bien de notre commune et de sa population.

Au terme de ce rapport, nous remercions les membres du Conseil municipal du dévouement et de l'intérêt qu'ils portent à leur fonction, de l'appui constant qu'ils nous accordent. Nous exprimons notre vive gratitude à tout le personnel communal pour sa précieuse collaboration et son inlassable dévouement.

R. Courtois, maire
N. Genequand, Conseiller administratif
L. Piccot, Conseiller administratif

Versoix, le 8 mai 1969.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le mercredi 7 mai 1969.

Etaient présents:

MM. Cachin, Estier, Golay, May, Naine et R. Piccot.

La Commission a procédé à l'examen des comptes communaux de l'exercice 1968. Divers sondages lui ont permis de constater la parfaite concordance des écritures portées dans les livres avec les pièces comptables mises à sa disposition.

En conséquence, la Commission propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1968 qui se présentent de la manière suivante :

Recettes	Fr. 1 451 318.10
Dépenses	<u>Fr. 1 384 470.55</u>
Excédent des recettes	Fr. 66 847.55

La Commission propose au Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif de sa gestion et de lui exprimer ses vifs remerciements et sa gratitude pour la peine et le dévouement qu'il consacre à la bonne gestion des affaires communales.

La Commission, en exprimant à M. Marcel Lacroix, secrétaire général de la Mairie, sa reconnaissance pour l'excellente tenue des comptes, émet le vœu que la réforme du système comptable des communes, depuis longtemps annoncée, ne soit plus différée et qu'elle apporte enfin simplification et clarté dans les comptabilités communales.

Versoix, le 17 mai 1969.

Le président de la Commission :
S. May

Le Conseil municipal;

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1968 présenté par le Conseil administratif; sur proposition de la Commission des Finances;

A l'unanimité,

D é c i d e :

1. D'adopter le rapport administratif de l'exercice 1968 présenté par le Conseil administratif;
2. D'adopter les comptes de ce même exercice 1968 avec:

Recettes	Fr. 1 451 318.10
Dépenses	Fr. 1 384 470.55
Excédent de recettes	Fr. 66 847.55
3. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion en lui exprimant sa vive reconnaissance pour le temps et les soins consacrés à la parfaite gestion des affaires communales.

Le président du Conseil municipal :
Edouard GOLAY

Fonds communal de Bienfaisance

Solde en caisse à nouveau	Fr. 2 393.43	
Crédit du budget 1967	Fr. 2 000.—	
Remboursement impôt anticipé	Fr. 637.75	
Demi-produit tronc des mariages	Fr. 52.50	
Dons anonymes et divers	Fr. 342.40	
Don de M. Stanley Miesegaes	Fr. 500.—	
Dons de M. Charles Craissati	Fr. 200.—	
Don de M. Eugène Bopp	Fr. 500.—	
Don de M. Joseph Falconnet	Fr. 100.—	
Don de Mme May Livadas Métein	Fr. 50.—	
Don de M. Bernard Perrot	Fr. 100.—	
Part sur naturalisations 1967	Fr. 1 100.—	
Aides versées		Fr. 5 456.45
Solde à nouveau		Fr. 2 519.63
	Fr. 7 976.08	Fr. 7 976.08
Disponibilité au 31.12.1968		Fr. 62 451.88

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31.12.1968	Fr. 10 017.55	
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire	Fr. 2 000.—	
Carnet à la Caisse Hypothécaire	Fr. 718.05	
		Fr. 12 735.60

Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1968	Fr. 881.70	

Dette communale, emprunts

1957 Caisse d'Épargne 3 ³ / ₄ % montant Fr. 500 000.—, solde		Fr. 270 605.—
(achat propriété Lachenal)		
1961 Caisse Crédit mutuel Versoix 3 ³ / ₄ % montant Fr. 65 400.—, solde		Fr. 40 800.—
1962 Caisse d'Épargne 4 ³ / ₄ % montant Fr. 2 000 000.—, solde		Fr. 1 607 024.55
1964 Caisse d'Épargne 4 % montant Fr. 1 200 000.—, solde		Fr. 1 028 875.55
(frais divers d'équipement)		
		Fr. 2 947 305.10

Allocations aux sociétés communales en 1968

Union instrumentale	Fr.	800.—
Société fédérale de gymnastique	Fr.	400.—
Compagnie des sapeurs-pompiers	Fr.	400.—
Football-Club	Fr.	400.—
Société de sauvetage	Fr.	400.—
Club nautique	Fr.	400.—
Groupe littéraire ALROMA	Fr.	400.—
		<hr/>
	Fr.	3 200.—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent	Fr.	197 515.25	
Etat: remb. redevances du canal	Fr.	360.—	
Etat: subvention WC place Bordier	Fr.	6 665.—	
Boni de l'exercice 1967	Fr.	68 050.30	
Intérêts 1968	Fr.	6 067.20	
Caisse Hypothécaire: part communale à l'augmentation du capital			Fr. 65 400.—
Solde en caisse à nouveau			Fr. 213 257.75
		<hr/>	
	Fr.	278 657.75	Fr. 278 657.75

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent	Fr.	50 000.—	
Intérêts 4 % au 31.12.1968, net	Fr.	1 489.65	
Solde à nouveau			Fr. 51 489.65
		<hr/>	
	Fr.	51 489.65	Fr. 51 489.65

Réserve Groupe scolaire

Caisse Hypothécaire Genève Compte courant 4 1/4 %, solde au 31.12.1968			Fr. 9 082.28
---	--	--	--------------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		Fr.
50.31	Amendes	13 570.85
50.32	Recettes diverses	27.55
51.00	Intérêts des fonds placés	38 716.25
51.10	Centimes additionnels communaux	944 466.85
51.12	Produit de la taxe fixe	43 595.50
51.13	Part sur impôts gains immobiliers	2 993.20
51.14	Part taxes compagnies d'assurance	12 467.05
51.20	Redevances Services Industriels	63 209.10
51.21	Fonds d'équipement communal	83 026.65
51.30	Recettes éventuelles	7 947.05
52.20	Subventions mobilier scolaire	4 000.—
53.30	Produit de l'état civil et permissions police	1 535.70
54.00	Location immeubles et emplacements communaux	18 706.90
54.01	Concessions au cimetière	7 340.—
54.20	Part de l'Etat pour routes	17 281.—
54.21	Autres subventions du D.T.P.	6 637.—
54.22	Autres subventions et rétrocessions	32 273.—
54.30	Redevances diverses	2 410.—
55.10	Centimes additionnels, Aide vieillesse	151 114.45
		<u>Fr. 1 451 318.10</u>

Total des recettes	Fr. 1 451 318.10
Total des dépenses	Fr. 1 384 470.55
Excédent des recettes	<u>Fr. 66 847.55</u>

de la Commune de Versoix pour l'année 1968

DÉPENSES

No			
60.00	Indemnités Conseillers Administratifs	Fr.	13 200.—
60.01	Traitements employés de mairie	Fr.	41 799.—
60.12	Indemnités spéciales	Fr.	5 749.55
60.13	Allocations vie chère	Fr.	5 232.—
60.14	Prestations sociales faveur personnel	Fr.	23 002.75
60.15	Contributions caisses Comp., AVS, AI, ALFA	Fr.	7 735.35
60.20	Assurances diverses	Fr.	5 603.90
60.21	Fournitures, impres. livres, journaux, etc.	Fr.	7 083.15
60.23	Frais port, téléphone et chèques postaux	Fr.	4 567.30
60.25	Frais généraux divers	Fr.	36 278.20
60.30	Allocations aux sociétés communales	Fr.	3 200.—
60.31	Autres allocations	Fr.	300.—
61.00	Intérêts dette communale	Fr.	135 827.70
61.01	Amortissement dette communale	Fr.	153 376.10
62.20	Entretien et renouvellement mobilier des écoles	Fr.	12 057.—
62.21	Assurance scolaire	Fr.	85.—
62.22	Fêtes des écoles	Fr.	5 603.85
62.23	Courses scolaires	Fr.	1 963.—
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	Fr.	3 295.05
62.27	Achat instruments fanfare	Fr.	4 000.—
62.28	Actions en faveur de la jeunesse et loisirs	Fr.	2 000.—
63.10	Traitement gardes municipaux	Fr.	1 200.—
63.22	Frais pour l'état civil	Fr.	571.30
64.10	Traitement des cantonniers	Fr.	74 904.15
64.11	Traitements concierges	Fr.	29 424.60
64.12	Indemnités spéciales	Fr.	795.90
64.13	Allocations vie chère	Fr.	12 891.—
64.20	Fermage voirie	Fr.	59 974.05
64.21	Frais traitement ordures	Fr.	38 603.60
64.23	Autres dépenses générales	Fr.	2 000.—
64.30	Participation entretien lignes de tir	Fr.	723.85
64.31	Autres subventions et rétrocessions	Fr.	10 000.—
64.40	Entretien et location bâtiments communaux	Fr.	25 753.55
64.41	Services Industriels et chauffage bâtiments	Fr.	52 837.10
64.42	Assurances bâtiments communaux	Fr.	6 813.20
64.43	Contribution foncière bâtiments communaux	Fr.	2 896.25
64.50	Entretien et location empl. communaux	Fr.	9 100.35
64.60	Entretien chaussées et canalisations	Fr.	246 025.—
64.61	Eclairage chaussées	Fr.	14 408.95
64.70	Frais études grands travaux	Fr.	12 000.—
64.71	Réalisation grands travaux	Fr.	90 000.—
65.10	Traitement employés service social	Fr.	4 500.—
65.30	Participation aide à la vieillesse	Fr.	151 114.45
65.31	Versement fonds bienfaisance	Fr.	2 000.—
66.12	Indemnités sapeurs-pompiers	Fr.	5 000.—
66.20	Frais divers protection civile	Fr.	10 000.—
66.21	Frais divers service du feu	Fr.	20 167.20
66.30	Participation construction abris P. C.	Fr.	16 340.10
66.31	Subventions service du feu	Fr.	12 467.05
			<hr/>
		Fr.	1 384 470.55

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie	1.—
Déclarations diverses	1.—
Légalisations	1.—
Extrait d'acte de naissance	3.—
Extrait d'acte de décès	3.—
Extrait d'acte de mariage	3.50
Extrait du registre des familles	4.—

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone: 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: mardi et samedi, de 16 heures à 18 heures.

Maître ramoneur

M. Kurt Zwygart, 19, rue de Chêne-Bougeries; téléphone: 35 34 78.